

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 22 +5 P

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2019

Présents : Mmes.M. BERTRAND-MAUREL-MORINEAU-BERMOND-TRANIER-CARBONÉ-ROSSI-BOY-BAYLAC-LAFORGUE-LOPEZ-BONILLA-LAFFON-BISARO-CHAMSON-SEBASTIA-LAMPIN- LECOCQ-BONHOMME-NOVALES-CHAMINANT-PONS.

Absents : Mmes.M.BOUAS-NAVARRO-CABANEL-KISTLER-PERRON-LESBURGUERES-CAYREL

Pouvoirs : M.BOUAS à Mme TRANIER- Mme NAVARRO à Mme LOPEZ- M.CABANEL à Mme CHAMSON- Mme KISTLER à Mme MORINEAU- Mme PERRON à M.CARBONÉ- M.CAYREL à M.BONHOMME.

Ordre du jour n°1 : Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 27/06/2019.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°2 : Informations au Conseil Municipal (Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT).

Associations

- * *Signature d'une convention de partenariat* pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local et/ou des salles des fêtes selon planning avec le Comité Festif et le FAC Basket (renouvellement).

Médiathèque

- *Signature d'une convention de prêt d'une exposition* entre la Médiathèque de Frouzins et M.Flouttard.
Intitulé : exposition de photographies
Lieu : Médiathèque - Date : du 30/09/2019 au 28/10/2019
- **Signature d'une convention de partenariat avec le RAM de Frouzins** (renouvellement)
Dispositif mis en place : accueil le lundi matin, possibilité d'emprunt de livres, mis à disposition du secteur jeunesse et possibilité d'animation par un agent de la médiathèque.
Date : 1 an à compter du 11/07/2019

Culture

- *Signature d'un contrat de cession de droits d'un spectacle* entre la Ville de Frouzins et l'association « Happyculture ».
Nom de la compagnie : Théâtre du Chamboulé
Titre du spectacle : Rendez-vous marionnettiques n°6
Lieu : salle du Pigeonnier - Date : samedi 5 octobre 2019 à 11h
Montant : 850 €

- **Signature d'un contrat de cession de droits d'un spectacle** entre la Ville de Frouzins et Hart Brut.
Objet : concert COCANHA
Lieu : salle du Pigeonnier - Date : vendredi 18 octobre 2019
Montant : 1 728.24 €
- **Signature d'un contrat de cession de droits d'un spectacle** entre la Ville de Frouzins et la compagnie LA RAMPE TIO.
Spectacle intitulé « SALVATGES »
Genre : Arts mêlés (Théâtre, chant, danse, cirque)
Lieu : salle socio-culturelle Latapie
Date : Vendredi 15 novembre 2019 (Séance collège à 14h / séance tout public à 20h30)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Ordre du jour n°3 : Prises en charge à l'inventaire communal.

Il est exposé au conseil municipal qu'il a été nécessaire d'acquérir du mobilier pour les écoles, pour les services de la mairie et pour la salle Gascogne :

FOURNISSEUR	DESIGNATION	DESTINATION	PRIX UNITAIRE HT	COMPTE
UGAP	2 lots chaises et 3 lots tables	Ecole G.Sand	608.18 €	2184-211
UGAP	2 lots chaises et 3 lots tables	Ecole Marie Curie	608.18 €	2184-211
UGAP	Tunnel pour maternelles	Ecole G.Sand	141.20 €	2188-211
UGAP	Table réunion 4 personnes	Mairie	191.21 €	2184020
UGAP	Tableau triptyque blanc Panneau central blanc Volets pour tableau triptyque	Ecole Marie Curie	356.21 €	2184-211
Bureau Vallée	Fauteuil	Mairie urbanisme	351.42 €	2184-020
LECLERC	TV Thomson et support	Ecole G.Sand	415.00 €	2188-211
Bureau Vallée	Fauteuil	Mairie	165.00 €	2184-020
Henri Julien	Ensemble évier 2 bacs	Salle Gascogne	602.00 €	2188-024
UGAP	2 bancs	Ecole G.Sand	144.52 €	2184-211
Leroy Merlin	Stores et kitchenette	Mairie	464.29 €	2188-020
UGAP	Mobilier bureau	Mairie	300.57 €	2184-020
UGAP	9 bancs	Ecole A.France	608.76 €	2184-212
UGAP	Tableau triptyque blanc Panneau central blanc Volets pour tableau triptyque	Ecole A.France	356.21 €	2184-212
Direct D	Table hexagonale	Ecole Marie Curie	243.43 €	2184-211
Bureau Vallée	2 caissons bureau	Mairie	311.36 €	2184-020

Compte tenu de la valeur inférieure à 762,25 € de ces biens, de leur nature et leur durabilité, il est nécessaire de délibérer afin qu'il soit inscrit à l'inventaire communal et imputé en section d'investissement.

Vu l'instruction de la comptabilité publique, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- approuve la décision ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n° 4 : RASED – Demande de subvention.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 24/06/1997 concernant le fonctionnement de la structure du RASED.

Il est exposé à l'assemblée la nécessité de réitérer la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2018-2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°5 : Acquisition d'emprises foncières chemin Sauveur.

Il est exposé au Conseil Municipal le projet de prolonger la piste cyclable chemin Sauveur en vue de sécuriser l'accès à la zone de Bordeneuve et au centre de loisirs. Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières le long du chemin :

- environ 486 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AL n°19 et 20 appartenant aux conjoints Martinez,
- environ 527 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AE n°69 appartenant à la SARL Clos Birazel.

Ces parcelles se situent en zone A du PLU et sont en emplacement réservé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu l'accord intervenu avec les propriétaires,

Considérant l'intérêt pour la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette bande de terrain au prix de 22 € le m² (soit un prix total de 22 286 €), et d'autoriser le maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'acquérir au prix de 22 € le m² les emprises suivantes :
 - * environ 486 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AL n°19 et 20,
 - * environ 527 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AE n°69 ;
- D'autoriser le maire à signer tous les actes définitifs nécessaires à la réalisation de ce transfert de propriété et à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°6 : Acquisition du solde des parcelles AY 208 et AY 235 – Zone de La Vache.

Il est exposé au Conseil Municipal que la SCI CAP SUD envisage de céder à la commune le solde des parcelles AY 208 et AY 235, rue du Midi zone de la Vache, soit environ 9 300 m².

Ces parcelles se situent en zone UE du PLU.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu l'avis de France Domaine,

Considérant l'intérêt pour la commune en vue de la réalisation du futur groupe scolaire et de salles associatives, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce terrain au prix de 80 € le m², et d'autoriser le maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'acquérir une emprise d'environ 9 300 m² à prélever sur les parcelles AY n°208 et 235 pour un montant de 80 € le m².
- D'autoriser le maire à signer tous les actes définitifs nécessaires à la réalisation de ce transfert de propriété et à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°7 : Dénomination de voie

Il est exposé au conseil municipal la nécessité de créer une voie pour desservir un ensemble d'habitation donnant sur l'avenue du Gers, conformément au plan annexé.

Il est proposé de la dénommer « Passage de la Gimone ».

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de créer la voie suivante : « Passage de la Gimone »;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n° 8 : Création de postes

Il est exposé aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder à la création des postes énoncés ci- après:

Nombre	Nature du grade	Temps complet ou incomplet	Motif
1	Adjoint administratif	Temps complet 35h/semaine	Création
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h/semaine	Avancement de grade

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'approuver cette proposition
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°9 : Autorisation de recruter des agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Conformément à l'article 3-1 et 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26/01/84 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité dans nos services.

Le Conseil Municipal décide de recruter des agents non titulaires :

- Au service Informatique :
 - Un technicien à temps complet (35H/semaine) pour une période de 12 mois à compter du recrutement.

- Au service technique :
 - Un adjoint technique à temps complet (35H/semaine), pour une période de 12 mois à compter du recrutement, pour les espaces verts.
 - Deux adjoints techniques à temps complet (35H/semaine) pour une période de 6 mois à compter du recrutement, pour les espaces verts.

Ce point a fait l'objet de deux délibérations distinctes.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°10 : Autorisation de recruter des vacataires.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'autoriser le Maire à recruter des vacataires en respectant les conditions énumérées ci-dessus et,
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire correspondant au montant brut horaire du smic applicable au moment de ladite vacation

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour n°11 : MURETAIN AGGLO – Rapport de la CLECT 2019.

Délibération n°1 : Muretain Agglo – Rapport de CLECT 2019 concernant le Service à table

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- DE VOTER contre l'évaluation de la restitution de la compétence « Service à Table » telle qu'elle est proposée dans le rapport de CLECT 2019 et,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à ce sujet.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération n°2 : MURETAIN AGGLO – Rapport de CLECT 2019 concernant la restitution de l'école de musique.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'évaluation de la restitution de la compétence « école de musique » telle qu'elle est proposée dans le rapport de CLECT 2019 du 11 juillet 2019 et,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à ce sujet.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération n°3 : MURETAIN AGGLO – Rapport de CLECT 2019 concernant la prise de compétence « ramassage des animaux errants ».

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'évaluation sur l'évaluation du transfert de la compétence « animaux errants » telle qu'elle est proposée dans le rapport de CLECT 2019 du 11 juillet 2019 et,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à ce sujet.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 19H50.

Le Maire,
Alain BERTRAND